



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 1<sup>e</sup> juin 2015**, à **19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, madame Karen Blouin, sont présents.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 35.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> juin.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>e</sup> juin 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics et Environnement
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
  - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Acceptation de soumission pour emprunt par billets
  - 8.3 Renouvellement d'emprunts par billets
  - 8.4 Projet de rénovation du CCMM – augmentation de la subvention initiale
  - 8.5 Approbation de tracé et d'emprises pour une voie de virage à gauche sur la Route 214
  - 8.6 Transport du Bonheur – approbation de la grille tarifaire usagers
  - 8.7 Don d'une imprimante usagée
  - 8.8 Don au Community Learning Centre
  - 8.9 Contribution à Les Étincelles du Bonheur
  - 8.10 Autorisation pour l'utilisation des installations dans le parc par l'école Pope Memorial
  - 8.11 Achat d'un équipement pour le terrain de golf
  - 8.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
  - 8.13 Tournoi du maire
9. Législation
10. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

2015-06-055



No de résolution  
ou annotation

11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 6 juillet 2015, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions concernant:

- L'affichage des procès verbaux sur le site web municipal.
- Les panneaux de signalisation pour les VTT sur la rue Main.
- Le trajet pour les VTT immatriculés.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposée en comité plénier du Conseil

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

**8. Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 171 908,79 \$

2015-06-056

2015-06-057



No de résolution  
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2015 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

2015-06-058

### 8.2 Acceptation de soumission pour emprunt par billets

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Bury accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins des Hauts-Boisés** pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2015 au montant de 800 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 409-2010, 416-2013 et 418-2014. Ce billet est émis au prix de **100 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

38 500 \$	2.27 %	8 juin 2016
39 400 \$	2.27 %	8 juin 2017
40 400 \$	2.27 %	8 juin 2018
41 700 \$	2.27 %	8 juin 2019
640 900 \$	2.27 %	8 juin 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉ**

2015-06-059

### 8.3 Renouvellement d'emprunts par billets

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bury souhaite emprunter par billet un montant total de 800 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
409-2010	152 800 \$
416-2013	274 000 \$
416-2013	314 621 \$
418-2014	59 479 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 800 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 409-2010, 416-2013 et 418-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Walter Dougherty et le secrétaire-trésorier, M. Yvan Fortin;

QUE les billets soient datés du 8 juin 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;



No de résolution  
ou annotation

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>38 500 \$</b>
<b>2017</b>	<b>39 400 \$</b>
<b>2018</b>	<b>40 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>41 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>42 600 \$(à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	<b>598 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Bury émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 409-2010, 416-2013 et 418-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

#### **8.4 Projet de rénovation du CCMM – augmentation de la subvention initiale**

2015-06-060

ATTENDU QUE l'Agence de développement économique du Canada a informé la municipalité qu'une augmentation de 5 632 \$ a été ajoutée à la contribution initiale dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (IIL);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte formellement la modification et autoriser le directeur général à signer les documents permettant d'augmenter la subvention à 89 732 \$ soit 50 % des coûts approuvés.

**ADOPTÉ**

#### **8.5 Approbation de tracé et d'emprises pour une voie de virage à gauche sur la Route 214**

2015-06-061

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury accepte le tracé et les emprises nécessaires à la construction d'une voie de virage à gauche sur la route 214 sur le chemin du Maine Central dans la municipalité concernée, tels que montrés sur le plan préparé par Mme Estelle Pelletier, ingénieure, le 19 mai 2015.

**ADOPTÉ**

#### **8.6 Transport du Bonheur – approbation de la grille tarifaire usagers**

2015-06-062

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.41 de la Loi sur les transports, chapitre T-12, la municipalité de Bury doit donner son approbation concernant la grille tarifaire des usagers du Transport du Bonheur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury approuve la grille tarifaire des usagers du Transport du Bonheur afin d'être conforme aux exigences du Ministère des Transport.

**ADOPTÉ**

**8.7 Don d'une imprimante usagée**

2015-06-063

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser le don du photocopieur usagé au bénéfice de l'organisme de bienfaisance Moisson Haut-Saint-François.

**ADOPTÉ**

**8.8 Don au Centre Scolaire Communautaire de Eaton Valley**

2015-06-064

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser une contribution de 50 \$ au Centre Scolaire Communautaire pour défrayer une partie des frais reliés à l'organisation de l'exposition d'art en septembre.

**ADOPTÉ**

**8.9 Contribution aux Étincelles du Bonheur**

2015-06-065

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU D'autoriser une contribution de 50 \$ aux Étincelles du Bonheur pour l'année 2015.

**ADOPTÉ**

**8.10 Autorisation pour l'utilisation des installations dans le parc par l'école Pope Memorial**

2015-06-066

ATTENDU QUE l'école Pope Memorial tiendra la compétition d'athlétisme du canton de Compton (Annual Compton County Track Meet) le 16 juin prochain;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande écrite datée du 19 mai de la part de l'école pour l'utilisation du parc et des installations ainsi que la préparation des lieux par les employés municipaux pour cet évènement annuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'école Pope Memorial à utiliser le parc et les installations pour tenir la compétition d'athlétisme du canton de Compton (Compton County Track Meet) le 16 juin prochain.

QUE les travaux pour préparer le parc soient effectués par les employés municipaux (La tonte de gazon, nivelage de la piste de course, tables de piquenique, poubelles, ouverture de l'eau et de la petite cantine).

**ADOPTÉ**

**8.11 Achat d'un équipement pour le terrain de golf**

2015-06-067

ATTENDU QUE l'aérateur du golf doit être remplacé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,





No de résolution  
ou annotation

APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'un aérateur au coût de 12 500 \$, plus taxes suite à une soumission obtenue de OJ Compagnie pour un équipement neuf.

D'en financer l'achat par un emprunt au fond de roulement remboursé sur 10 ans de 2016 jusqu'en 2026.

D'autoriser une somme totale de 13 123.44 \$, taxes incluse.

D'effectuer le remboursement au fonds à raison de 1 312.34 \$ par année.

**ADOPTÉ**

### **8.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 286 199 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ**

### **8.13 Tournoi du maire**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury autorise le versement d'une contribution financière équivalent aux droits de jeu payés à la municipalité pour la réservation du terrain de golf lors du tournoi du maire 2015.

**ADOPTÉ**

## **9. Législation**

Sans objet

## **10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

- Les résultats de l'élection partielle
- 8.2 sur l'OJ; quels sont les projets?
- 8.5 sur l'OJ; on a prévu de l'espace sur la Maine Central?

2015-06-068

2015-06-069



- 8.11 sur l'OJ; la fonction de l'aérateur pour le golf.
- Les items 19, 22, 26, 71 et 129 sur la liste des comptes du mois.

**11. Varia et affaires nouvelles**

Sans objet

**12. Information des membres du Conseil**

**13. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h43

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra mardi le 6 juillet 2015, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions 2015-06-057 et 2015-06-058, 2015-06-062, 2015-06-063, 2015-06-064, 2015-06-065, 2015-06-067, 2015-06-069.

Signé ce 2 juin 2015,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

2015-06-070